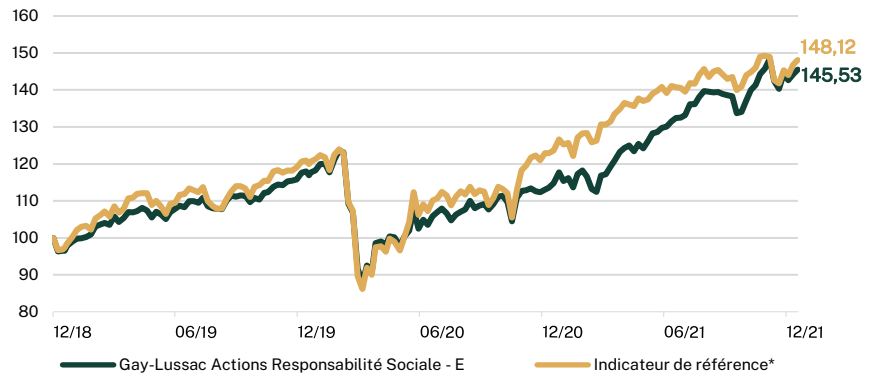


INFORMATIONS GENERALES

Classification	Actions Internationales
Code AMF	990000121319
Durée de placement recommandée	5 ans
Valorisation	Hebdomadaire
Frais prélevés en 2020	0,37% de l'actif net
Commission de surperformance	Néant
Droits d'entrée	Néant
Droits de sortie (acquis au FCPE)	Néant
Valeur Liquidative (Part E)	14,553 €
Valeur Liquidative (Part S)	14,081 €
Date de création du FCPE	2018
Actif Net	5 088 800,93 €

Performances et statistiques au 31 décembre 2021



*Indicateur de référence : 70% Euro Stoxx dividendes réinvestis + 20% MSCI World dividendes réinvestis + 10% €STER. L'indice de référence choisi est un indice de marché large qui ne garantit pas les caractéristiques sociales et gouvernementales promues par le fonds.

PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2021	2020	2019	2018	2017
Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale - Part E	26,79%	-1,82%	21,15%	-	-
Indice	19,85%	0,03%	23,94%	-	-

PERFORMANCES CUMULEES

	1M	3M	1 an	3 ans	5 ans
Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale - Part E	2,18%	5,25%	26,79%	-	-
Indice	3,84%	3,21%	19,85%	-	-

ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

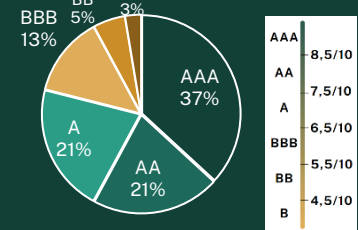
	Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale	Indice de référence
Note Environnementale	6,63/10	6,30/10
Note Sociale	7,12/10	5,39/10
Note Gouvernance	5,54/10	5,73/10
Note ESG*	7,93/10	6,86/10

* La note ESG n'est pas une moyenne équipondérée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.
Taux de couverture du FCPE : 100% (MSCI : 84% / analyse interne : 16%)
Taux de couverture de l'indice référence utilisé (uniquement STOXX Europe 600) : 96% MSCI

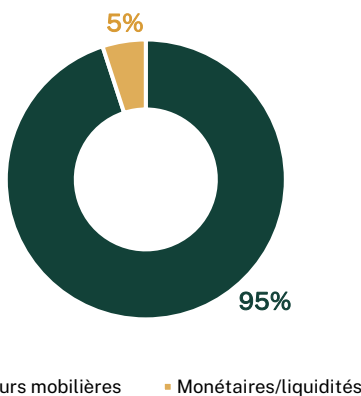
COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC L'INDICE



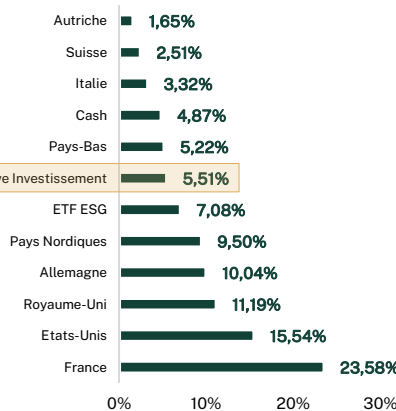
REPARTITION DES GRADES ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE



REPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS



REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET THEMATIQUE



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FCPE

Valeur	Note	% dans le FCPE	Pays
ASML HOLDING NV	10	1,05%	Pays-Bas
DIAGEO PLC	10	3,63%	Royaume-Uni
RELX PLC	10	3,12%	Royaume-Uni
THULE GROUP AB/THE	10	1,48%	Suède
COCA-COLA HBC AG-DI	9,8	2,13%	Royaume-Uni

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratégestes, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses ESG.

OBJECTIFS DE GESTION

L'objectif de gestion du FCPE de classification Actions Internationales est de rechercher une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, sur une période de placement recommandée de 5 ans, par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères non seulement financiers mais également extra financiers portant principalement sur des éléments relatifs à une approche sociale.
Le FCPE Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale est solidaire. Son actif est investi entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires par l'intermédiaire de France Active Investissement (ex SIFA), principale société d'investissement solidaire en France.

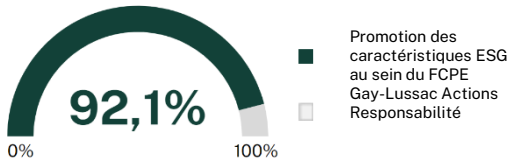
EQUIPE DE GESTION

- Louis de FELS
- Hugo VOILLAUME, CFA
- Daphné PARANT

EQUIPE COMMERCIALE

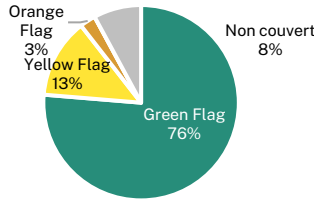
- Lotfi LAHIBA
- Sixtine LEBEAU
- Pierre LAZARSKI

COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



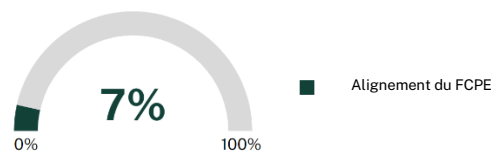
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse. Méthodologie MSCI [ci-joint](#).

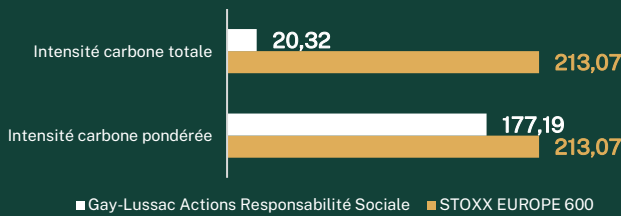
ELIGIBILITE A LA TAXONOMIE EUROPEENNE (en %)



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 92,1%. Source : MSCI ESG Research.

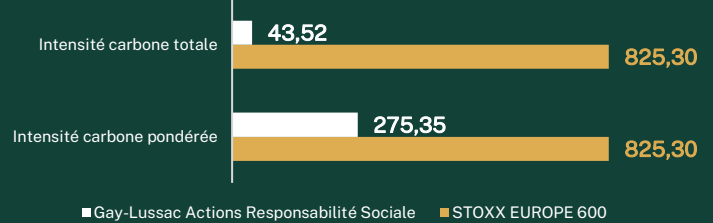
Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITE CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture du FCPE : 100% Taux de couverture de l'indice : 99%

INTENSITE CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, lié à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture : 100% Taux de couverture de l'indice : 99%

CINQ PLUS FAIBLES EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
NVIDIA CORP	0,17	0,98%
ABC ARBITRAGE	0,27	1,70%
STRAUMANN HOLDING AG-REG	0,35	1,00%
APPLE INC	0,36	2,17%
REMY COINTREAU	0,74	1,57%

*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €

Intensité carbone totale : empreinte carbone (Scope 1+2 ou Scope 3 / M€ CA) des investissements du fonds par rapport à la capitalisation boursière de chaque émetteur.

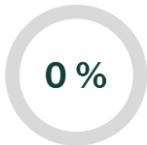
Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.

Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds. Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 31/12/21 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

CINQ PLUS GROS EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
LINDE PLC	1376,50	2,61%
AIR LIQUIDE SA	1342,24	3,65%
IREN SPA	1128,48	3,32%
VERBUND AG	327,40	1,65%
BAKKAFROST P/F	216,81	1,85%

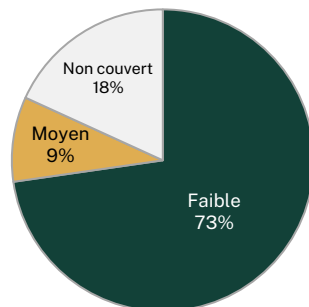
EXPOSITION CHARBON



EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES

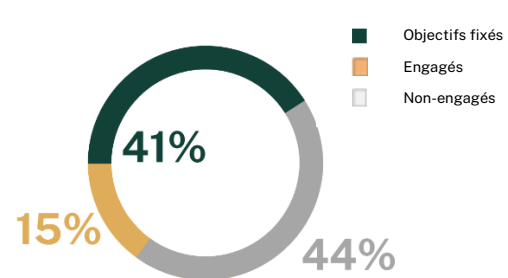
Entreprise exposée	% d'allocation dans le FCPE	% de chiffre d'affaires exposé
IREN SPA	3,32%	4%
Exposition totale du FCPE (pondérée)	0,13%	

BIODIVERSITE : EXPOSITION AUX ECO-SYSTEMES FRAGILES



L'indicateur Biodiversité illustre la manière dont les investissements du fonds impactent la biodiversité (Impact **Faible, Moyen, Fort**) notamment liée à leur exposition à des écosystèmes fragiles. Calcul des pourcentages en absolu (non pondéré).
Source : MSCI ESG Research.

ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs.

Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative

EXPOSITION AUX ARMES CONTROVERSEES

